

Comment fonctionne le Conseil Départemental ?

Activité en autonomie

Le présent document propose une activité à mettre en œuvre en autonomie : il s'agit de travailler sur le Conseil Départemental, dans le cadre de l'Instruction civique et morale.

Compétence : Prélever des informations dans un document explicatif, en faisant des inférences.

Matériel par élève :

- Le document explicatif « Comment fonctionne le Conseil Départemental ? », suivi d'un questionnaire.
- Le corrigé

Comment fonctionne le Conseil départemental ?

Le Conseil départemental

Il est composé à parité de 46 conseillers départementaux, soit un binôme homme-femme élu dans chacun des 23 cantons de Seine-et-Marne.

- Il se réunit mensuellement en séance plénière
- Il vote les délibérations
- Ses séances sont ouvertes au public

- Gauche républicaine et communiste
- Groupe socialistes et républicains
- Groupe UMP - UDI

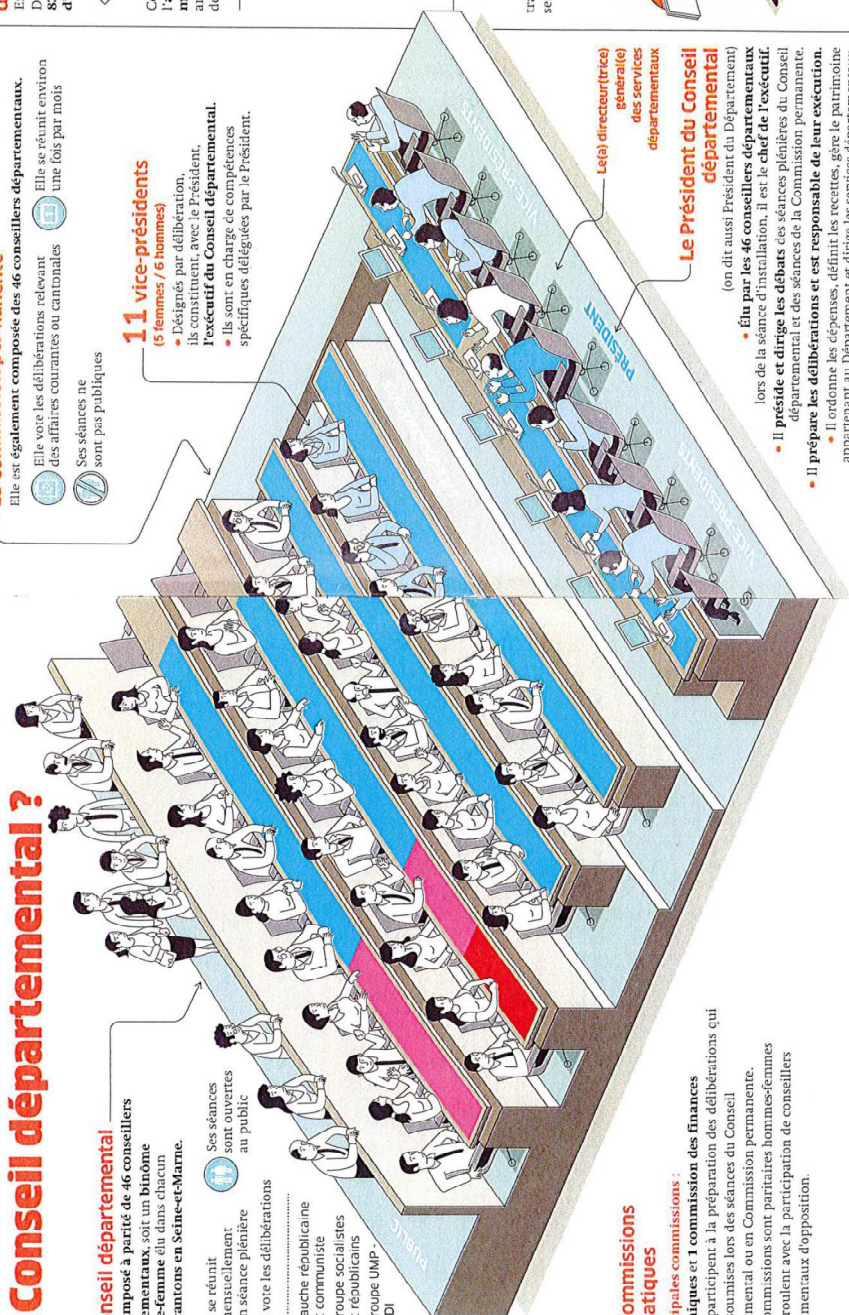
La Commission permanente

Elle est également composée des 46 conseillers départementaux. Elle vote les délibérations relevant des affaires courantes ou cantonnales

Ses séances ne sont pas publiques

11 vice-présidents

- (5 femmes / 6 hommes)
- Désignés par délibération, ils constituent, avec le Président, l'exécutif du Conseil départemental.
- Ils sont en charge de compétences spécifiques déléguées par le Président.



Des commissions thématiques

- 7 principales commissions : 6 techniques et 1 commission des finances
- Elles participent à la préparation des délibérations qui seront soumises lors des séances du Conseil départemental ou en Commission permanente.
- Ces commissions sont paritaires hommes-femmes et se déroulent avec la participation de conseillers départementaux d'opposition.

Le circuit de prise de décision

En lien avec les élus conseillers départementaux, Vice-présidents et Président, les services du Département préparent les rapports qui seront examinés au final en séance du Conseil départemental ou en Commission permanente.

Les rapports, préalablement validés par les élus de la majorité, sont soumis à l'avis des commissions techniques et de la commission des finances.

Les rapports sont ensuite débattus et adoptés pendant les séances du Conseil départemental ou en Commission permanente.

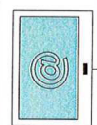
Une fois adoptés, les décisions finales appelées « délibérations » sont transmises aux services départementaux chargés de les appliquer.

Plus de 1 000 délibérations :

En 2014, les élus du Département ont examiné 836 dossiers et adopté plus d'un millier de délibérations



Ce qui se traduit par l'affectation de crédits et la mise en œuvre d'actions pour améliorer la vie quotidienne des Seine-et-Marnais



Consultez les délibérations du Conseil départemental sur seine-et-marne.fr

L'administration :

Près de 5 000 agents travaillent au sein des services départementaux dont :

- près de 1 500 dans les collèges
- 495 à la direction des routes départementales
- 1 150 dans les maisons départementales des solidarités
- 660 assistants familiaux qui accueillent des enfants à leur domicile

Exercice – Compréhension générale – Inférences – Conseil départemental – CM2

NOM :

Date :

⇒ Dans cette fiche tu vas répondre à des questions en t'appuyant sur le document

Comment fonctionne le Conseil Départemental ?

1. Ce document explique la composition du Conseil Départemental. De quel département s'agit-il ?

.....

Entoure dans le document les indices qui t'ont permis de répondre.

2. Dans ce Conseil Départemental, il y a :

54 Conseillers Départementaux.

46 Conseillers Départementaux.

92 Conseillers Départementaux.

Souligne dans le document les indices qui t'ont permis de répondre.

3. Les conseillers départementaux sont élus « à parité ». Cela veut dire :

Qu'il y a autant de femmes que d'hommes.

Qu'il y a un équilibre entre la majorité et l'opposition

Que les hommes ont autant de droits que les femmes

Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre. Associe l'étiquette **N°3** à ces indices.

4. Combien y a-t-il de cantons dans ce département ?

.....

Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre.

Associe l'étiquette **N°4** à ces indices.

5. Dans ce document, qu'appelle-t-on une délibération ? Ce sont :

Les discussions en Commission thématique

Les décisions finales en Conseil Départemental

Les rapports examinés en Commission Permanente

Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre.

Associe l'étiquette N°5 à ces indices.

6. Les Commissions thématiques, ça sert à :

Choisir les thèmes de travail du Conseil Départemental

Préparer les délibérations qui seront soumises au Conseil Départemental

Voter les délibérations du Conseil Départemental

Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre.

Associe l'étiquette N°6 à ces indices.

7. Comment peut-on consulter les délibérations du Conseil Départemental ?

.....
Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre.

Associe l'étiquette N°7 à ces indices.

8. Quel est le rôle de la Commission Permanente ?

.....

Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre.

Associe l'étiquette N°8 à ces indices.

9. Le Président du Conseil Départemental est élu

☐ *est élu par les électeurs au suffrage universel*

☐ *est élu par les Conseillers Départementaux*

☐ *est choisi par les Conseillers Départementaux*

Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre.

Associe l'étiquette N°9 à ces indices.

Comment fonctionne le Conseil Départemental ?

Fiche auto-corrective

Maintenant compare tes réponses avec celles du corrigé.

1. Ce document explique la composition du Conseil Départemental. De quel département s'agit-il ?

Il s'agit du département de Seine et Marne. Le document est extrait de « Seine et Marne Magazine/Mai 2015 (en bas à droite).

2. Dans ce Conseil Départemental, il y a :

54 Conseillers Départementaux.

☒ **46 Conseillers Départementaux.** En haut à gauche, dans le paragraphe « Le Conseil Départemental ».

92 Conseillers Départementaux.

3. Les conseillers départementaux sont élus « à parité ». Cela veut dire :

☒ **Qu'il y a autant de femmes que d'hommes.**

Qu'il y a un équilibre entre la majorité et l'opposition

Que les hommes ont autant de droits que les femmes

Entoure dans le texte les indices qui t'ont permis de répondre. Associe l'étiquette **N°3** à ces indices. → à parité, soit un binôme homme-femme élu dans chacun des cantons.

4. Combien y a-t-il de cantons dans ce département ?

Il y a 23 cantons en Seine-et-Marne.

5. Dans ce document, qu'appelle-t-on une délibération ? Ce sont :

Les discussions en Commission thématique

☒ **Les décisions finales en Conseil Départemental** → sur le bandeau, en bas à droite du document.

Les rapports examinés en Commission Permanente

6. Les Commissions thématiques, ça sert à :

Choisir les thèmes de travail du Conseil Départemental

☒ **Préparer les délibérations qui seront soumises au Conseil Départemental** →
en bas à gauche du document.

Voter les délibérations du Conseil Départemental

7. Comment peut-on consulter les délibérations du Conseil Départemental ?

On fait une recherche sur Internet en utilisant le lien : www/seine-et-marne.fr → au milieu à droite du document.

8. Quel est le rôle de la Commission Permanente ?

La commission Permanente (en haut à droite du document) vote les délibérations relevant des affaires courantes ou cantonales.

9. Le Président du Conseil Départemental est élu

☐ *est élu par les électeurs au suffrage universel*

☒ **est élu par les Conseillers Départementaux** → *en bas à droite du document.*

☐ *est choisi par les Conseillers Départementaux*
